



## **Aires d'accueil des Gens du voyage De la Ville de Marseille**



**Bilan annuel d'activité du  
1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	2
<b>L'ORGANISATION DE L'AIRE</b>	4
- Les équipements	4
- Le fonctionnement	5
- Les relations avec la collectivité	6
<b>LE QUOTIDIEN SUR L'AIRE</b>	6
- Les relations avec les voyageurs	6
- Les problèmes techniques et réparations	7
- Les évènements significatifs	7
- Les améliorations à apporter	8
<b>ETAT DU PATRIMOINE</b>	9
- Récapitulatif des réparations effectuées	9
- Mesure des variations	9
- Evolutions à prendre en compte	9
<b>LES STATISTIQUES DE FREQUENTATION</b>	10
L'occupation	10
- La durée des séjours	11
- La population accueillie	12
- <i>Etat civil</i>	12
<i>Age des personnes hébergées</i>	12
<i>Composition des ménages</i>	12
<b>LE BILAN CHIFFRE</b>	13
- Etat des encaissements et des remboursements	13
- Etat des cautions	14
<b>Conclusion</b>	15
<b>Annexes</b>	16



## INTRODUCTION

---

Considérée comme une aire de stationnement de Gens du Voyage sédentarisés, l'aire de Mazargues Eynaud est aujourd'hui occupée par des familles ayant aménagé leurs emplacements respectifs au fil du temps en totale infraction avec le règlement intérieur de l'aire.

Le résultat est proche de certains terrains familiaux, mais avec une gestion et un entretien actifs.

La gestion de l'aire d'accueil de Marseille Mazargues a été déléguée – DSP - par la Ville de Marseille à la société VAGO à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Ce bilan de la deuxième année de gestion de Vago, se présente sous la forme d'un rapport global de l'activité de l'aire d'accueil de Mazargues Eynaud du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le rapport détaille :

- Les installations de l'aire d'accueil;
- l'organisation mise en place sur l'aire d'accueil par le délégataire ;
- le déroulement de l'année de gestion 2014;
- les bilans chiffrés, les statistiques d'occupation et les résultats financiers du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

# AIRE D'ACCUEIL DE MARSEILLE MAZARGUES - EYNAUD





## L'ORGANISATION DE L'AIRE DE MAZARGUES

---

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Mazargues est située 47 avenue De Lattre de Tassigny, 13009 Marseille.

### **LES EQUIPEMENTS**

L'aire d'accueil de Mazargues est composée de 40 emplacements non conventionnés pour 80 places caravanes. Chaque emplacement est équipé d'une armoire électrique et d'une alimentation en eau potable.

Les sanitaires sont réunis dans un bloc situé au centre du site. Le local est composé de :

- 2 WC homme
- 2 douches homme
- 3 WC femme
- 2 douches femme

Deux éviers complètent les installations sanitaires collectives. L'eau chaude sanitaire est distribuée aux douches par un dispositif composé de 2 chauffe-eau électriques.

Une partie de l'aire d'accueil est recouverte d'enrobé et forme une voie d'accès en « U » desservant les 40 emplacements. Le sol de ces derniers est constitué d'une dalle en béton.

Le site est ceinturé par un mur d'enceinte surmonté d'une clôture en grillage. Les 2 entrées depuis l'avenue De Lattre de Tassigny ne comportent aucun dispositif de régulation. La voie centrale en « U » sert également d'accès aux services de secours.

Le terrain dispose d'un bâtiment administratif de 2 niveaux. Il se compose :

- Au rez-de-chaussée, d'un hall pour l'accueil des usagers, du bureau du gestionnaire, d'un espace pour les agents de Vago permettant aussi le remisage des produits d'entretien, de l'outillage et du matériel du gestionnaire, d'une salle de réunion servant aux animations sociales, d'un sanitaire et d'un bureau « permanence sociale ».
- Le second niveau est condamné.



## LE FONCTIONNEMENT DU GESTIONNAIRE

Les usagers de l'aire d'accueil ont versé un dépôt de garantie à leur installation. Ils acquittent mensuellement à Vago un loyer et leur consommation d'eau potable, actuellement facturée au forfait. Les usagers disposent de contrat avec EDF et paient leurs factures directement au fournisseur.

Le numéro d'appel de l'accueil est le 04 91 71 47 93.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL	
	du lundi au vendredi
accueil	9h00 – 16h00
téléphone d'astreinte	06 46 20 68 67

Il n'y a pas à proprement parler d'astreinte à Mazargues. En revanche, il y a en permanence un agent Vago d'astreinte à Marseille. En cas de menace avérée pour la sécurité des biens et/ou des personnes, le numéro ci-dessus peut être appelé 24h / 24H et 7 j / 7 j.

TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DE MAZARGUES	
dépôt de garantie (caution)	150 € / emplacement
redevance d'occupation (droit de séjour)	95 € / mois / emplacement
eau potable	3 € / m3

Afin d'assurer au mieux sa mission de gestion, Vago emploie deux agents à l'aire d'accueil de Mazargues :

- Mme Corinne ROCHE, agent d'accueil et d'entretien;
- M. Lahouari DAYA, agent d'entretien.

Les deux agents sont sous la responsabilité du responsable de sites, M. Christophe STEINMETZ, qui a également en charge les aires d'accueil de Sisteron, Digne-les-Bains, Entraigues sur la Sorgue et de Millau.



## **LES RELATIONS AVEC LA MAIRIE DE MARSEILLE**

Notre équipe est soutenue dans la gestion des difficultés par la Ville de Marseille qui sait mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission dans les meilleures conditions possibles. Nous apprécions tout particulièrement la réactivité et l'efficacité des services de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité, et Mme Emmanuelle HOURS, Service Technique Ville de Marseille, qui restent disponibles et à l'écoute des problèmes qui peuvent entraver le bon fonctionnement de l'aire.

Pour une meilleure communication entre la collectivité et Vago, le site internet [www.vagogestion.fr](http://www.vagogestion.fr) permet aux agents de produire « en temps réel » un certain nombre de documents. Le site Web gère notamment les fiches de liaison, les fiches d'intervention exceptionnelle et les rapports d'activité et d'occupation hebdomadaires. Sur simple demande au responsable de sites, Vago attribue des identifiants de connexion en quelques heures.

Les fiches de liaison sont interactives, c'est-à-dire que tout destinataire disposant d'identifiants de connexion peut répondre ou commenter les fichiers qui lui sont adressés et qui s'ouvrent sur son écran.

## LE QUOTIDIEN SUR L'AIRE

---

### **LES RELATIONS AVEC LES VOYAGEURS**

Dans l'ensemble, les relations avec les voyageurs se passent bien à l'aire de Mazargues. Il est important de préciser que les usagers sont des « habitués » du site avec un fort et ancien ancrage territorial local. Le respect du règlement intérieur, mais également des règles de vie, ne sont pas les spécialités des habitants de l'aire. En revanche, les conflits « ouverts » sont rares et sont principalement provoqués par la promiscuité des résidents et le faible nombre de WC et de douches.

Le stationnement sans droit ni titre sur l'aire d'accueil, est une infraction récurrente. Des mesures ont déjà été prises pour régulariser les usagers qui sont totalement « en règle », mais ceux-ci ne sont pas nombreux. Un travail de mise en conformité des conventions d'occupation est en cours.



### LES PROBLEMES TECHNIQUES ET LES REPARATIONS EN 2014

date	incident – panne	réparé par
26/03/2014	Réseau EU bouché	SMA / VAGO
31/03/2014	Candélabre sanitaires vandalisé	VAGO
23/04/2014	Réseau EU bouché	VAGO
17/06/2014	Dégât des eaux local administratif	VILLE
19/08/2014	Câble électrique défectueux entre compteur EDF et emplacement N°5	VAGO
29/09/2014	Candélabres débranchés	VAGO
29/09/2014	Cumulus en panne	VILLE
27/10/2014	Candélabres débranchés	VAGO
03/11/2014	Candélabres débranchés	VAGO
07/11/2014	Câble électrique défectueux entre compteur EDF et emplacement N°6	VAGO
16/12/2014	Disjoncteur borne N°13 brûlé	VAGO
29/12/2014	Cumulus en panne	VILLE

### LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2014

date	évènement	conséquence(s)
21/07/2014	Voyageur alcoolisé voulant mettre le feu à l'aire en brûlant son camion, bouteille d'essence et briquet à la main.	Intervention de la police
20/08/2014	Tentative d'effraction dans le local administratif.	Réparation VAGO
29/09/2014	Incendie sur emplacement N°37	Intervention des pompiers

### LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Il n'y a eu aucune intervention en astreinte sur l'aire de Mazargues Eynaud en 2014.



## **OBSERVATIONS ET AMELIORATIONS A APPORTER**

Les installations de l'aire d'accueil de Mazargues accusent une vétusté certaine et, surtout, souffrent de la mauvaise utilisation par les usagers.

Vétusté + usage inadéquat = maintenance importante

Les sanitaires collectifs, douches et WC, sont régulièrement vandalisés. La chaufferie (ECS) attenante a été réparée, mais son fonctionnement n'est toujours pas satisfaisant.

L'un des problèmes récurrents sur l'aire d'accueil est l'encombrement du réseau eaux usées. Que l'engorgement se situe dans le réseau principal sur l'aire, ou plus loin au-delà du mur d'enceinte vers le stade voisin, Vago fait appel régulièrement à SMA pour un hydro-curage. L'encombrement du réseau, boues, sables et objet divers, nécessite des interventions de, souvent, plus de deux heures. Un « dégrilleur » a été posé dans le collecteur principal sous le parking du stade.

La population habitant l'AAGV n'est pas très respectueuse du règlement intérieur. Nos agents interviennent régulièrement auprès des usagers pour leur rappeler les termes de celui-ci :

- utilisation de quads par des enfants sur l'aire
- dégradation des sanitaires collectifs
- non respect des règles d'hygiène pour les OM
- parking des voitures sur la voirie commune de l'aire
- aménagement illicite des emplacements
- impayés
- non respect des équipements communs



## ETAT DU PATRIMOINE

---

### **RECAPITULATIF DES INTERVENANTS SUR L'AIRE DE MAZARGUES**

La plupart des réparations et des interventions ont pu être effectuées par notre équipe ou les services techniques de la ville de Marseille, mais certaines d'entre-elles ont nécessité l'intervention d'entreprises spécialisées.

Nous avons notamment fait appel en 2014 :

- Sécurité Protection pour les travaux de ferronnerie (porte local d'accueil)
- Orange pour le téléphone et l'adsl
- SMA assainissement pour l'entretien des réseaux EU et EP
- SICLI pour le contrôle périodique des extincteurs
- Aprosio pour les travaux de maçonnerie et d'électricité
- D'Arbre en Arbre pour l'élagage et le traitement des arbres

### **EVOLUTIONS A PRENDRE EN COMPTE**

Aucun investissement pour remise aux normes n'est à envisager pour 2015. Les recommandations de VERITAS impliquent un certain nombre d'actions de mise aux normes qu'il appartient à la Ville de Marseille de réaliser (contrôle du 24 avril 2013).

### **TRAVAUX DE RENOVATION A PREVOIR EN 2015**

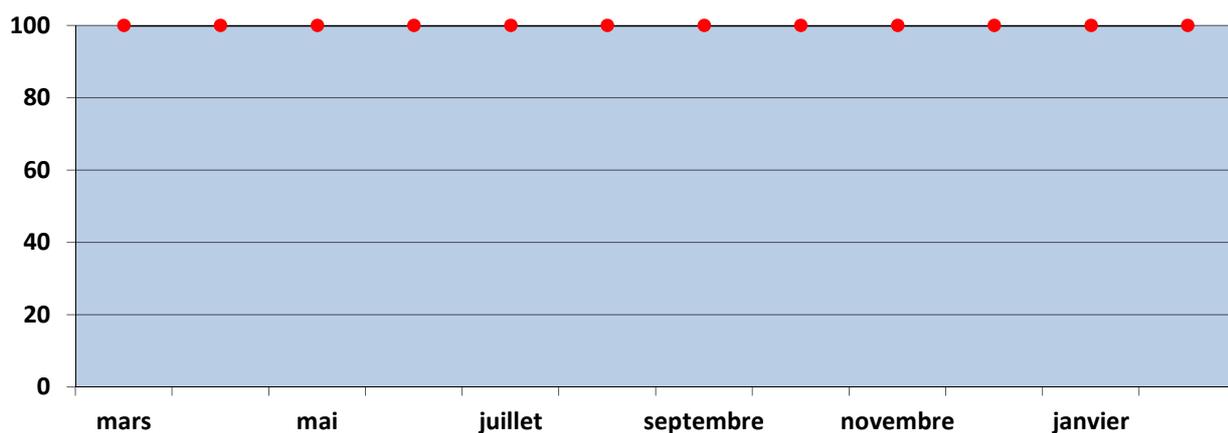
- sanitaires collectifs à finir (ECS)
- boîtiers alimentation emplacement (eau + électricité)
- réfection de la voirie

## LES STATISTIQUES DE FREQUENTATION

### L'OCCUPATION

Le taux d'occupation annuel moyen pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour l'aire d'accueil de Mazargues est de 100%.

janvier	février	mars	avril	mai	juin
100%	100%	100%	100%	100%	100%
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
100%	100%	100%	100%	100%	100%

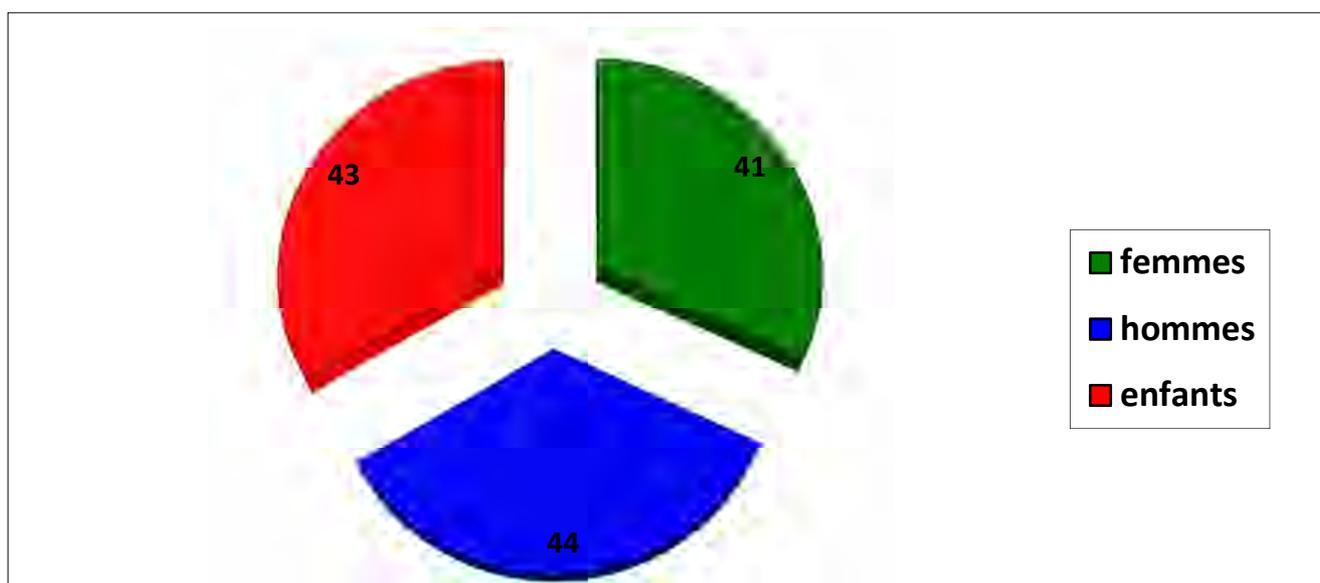


### LA DUREE DES SEJOURS

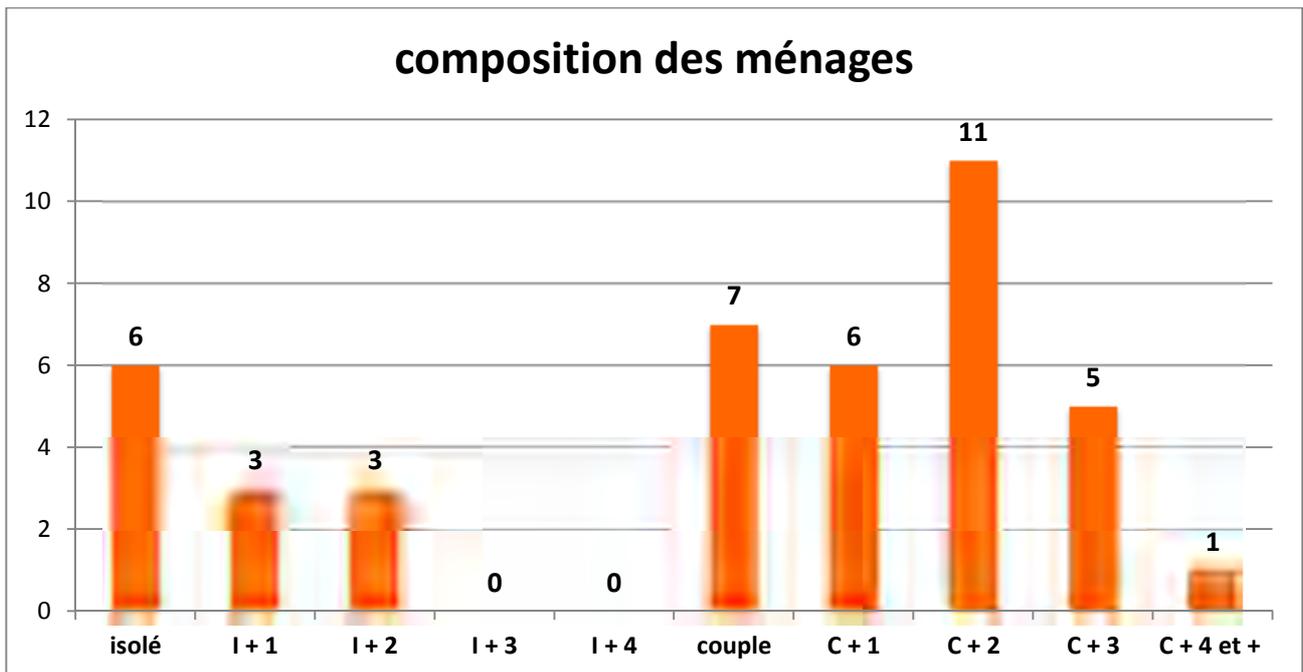
Durée des 40 séjours		
Moins de 1 mois		
De 1 à 3 mois		
De 3 à 6 mois		
De 6 à 9 mois		
De 9 à 12 mois		
> 12 mois	40	100,00%
<b>Total</b>	<b>40</b>	

## LA POPULATION VIVANT SUR L'AIRE

Etat civil		
Hommes	44	34,38%
Femmes	41	32,03%
Enfants – 18 ans	43	33,59%
<b>Total</b>	<b>128</b>	



composition des ménages accueillis		
Isolé	6	14%
Isolé + 1	3	7%
Isolé + 2	3	7%
Isolé + 3	0	0%
Isolé + 4 et plus	0	0%
Couple	7	17%
Couple + 1	6	14%
Couple + 2	11	26%
Couple + 3	5	12%
Couple + 4 et plus	1	2%
<b>Total ménages reçus</b>	<b>42</b>	



Les « isolés » sont les personnes seules au sens CAF : non mariées, non pacsées et sans concubin(e). Elles peuvent occuper un emplacement avec d'autres isolés, des ascendants et/ou des enfants.

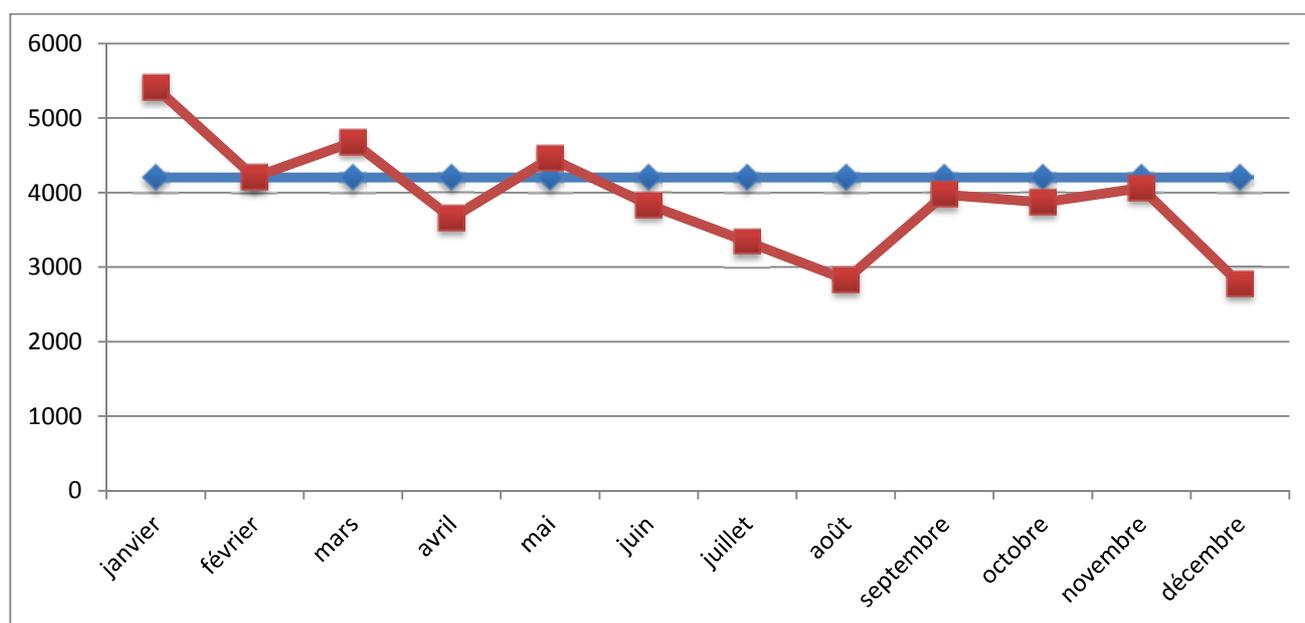


## LE BILAN CHIFFRE

### ETAT DES RECETTES

MOIS	JOURNEES FACTUREES	FACTURATION	ENCAISSEMENT
janvier	1147	4200,02 €	5403,50 €
février	1036	4200,02 €	4206,68 €
mars	1147	4200,02 €	4675,20 €
avril	1110	4200,02 €	3657,84 €
mai	1147	4200,02 €	4459,19 €
juin	1110	4200,02 €	3833,21 €
juillet	1147	4200,02 €	3340,29 €
août	1147	4200,02 €	2832,24 €
septembre	1110	4200,02 €	3969,66 €
octobre	1147	4200,02 €	3868,96 €
novembre	1110	4200,02 €	4062,17 €
décembre	1147	4200,02 €	2775,10 €
<b>Total</b>	<b>13 505 journées</b>	<b>50 400,24 €</b>	<b>47084,04 €</b>

— facturations — encaissements



## ETAT DES CAUTIONS

Mois	Entrée cautions en € (TTC)	Restitutions cautions en € (TTC)
mars (2013)	3887,99 €	0
janvier (2014)	0	0
février	0	0
mars	0	0
avril	0	0
mai	0	0
juin	0	0
juillet	0	0
août	0	0
septembre	0	0
octobre	0	0
novembre	0	0
Décembre (2014)		
<b>Total</b>	<b>3 887,99 €</b>	<b>0,00 €</b>

Du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 31 décembre 2014 : 29 cautions encaissées 0 caution restituée.



## BILAN SOCIAL

Introduction dans l'équipe de Vago le 13 mai 2013 d'une conseillère sociale, Claire ASSEMAN.

La mission principale de la conseillère sociale est de trouver des solutions de relogement pour les résidents volontaires au départ, de façon à réduire la surpopulation de l'aire et apporter aux usagers restants le confort, l'hygiène et la sécurité que l'on est en droit d'attendre d'une aire de sédentaires.

La mission secondaire de Mme ASSEMAN est d'assurer un suivi social des habitants de Mazargues Eynaud : orientation vers le droit commun, accompagnement des enfants scolarisés, ateliers d'alphabétisation, de « pré-scolarisation », activités sociaux-éducatives, ateliers CNED, accompagnement à l'emploi et à la formation ... (pour plus de détails, se reporter au bilan social de Mme ASSEMAN).

## CONCLUSION

La gestion quotidienne de l'aire de Mazargues Eynaud ne pose pas de problèmes particuliers.

En revanche, la mise à niveau des conventions d'occupation va être un travail de « longue haleine » à cause du manque de transparence des dossiers. En effet, les résidents semblent éprouver de grandes difficultés à régulariser leur situation vis à vis du gestionnaire : ancienne(s) convention(s), contrat EDF, identité des résidents principaux...

Le départ des usagers surnuméraires, environ 40%, risque également de prendre plus de temps que prévu. Pour respecter les objectifs, il faudra vraisemblablement mixer le travail social de relogement et les expulsions judiciaires d'usagers non respectueux du règlement intérieur : impayés, non respect de décisions de justice antérieures, trouble à l'ordre public, occupation illicite... etc.

Des constats d'huissiers ont été faits en 2014 à l'encontre des plus gros contrevenants.



# ANNEXES

**Annexe 1 : organigramme VAGO 2014**



## Organigramme VAGO





## **Aires d'accueil des Gens du voyage De la Ville de Marseille**



**Bilan annuel d'activité du  
1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	2
<b>L'ORGANISATION DE L'AIRE</b>	4
- Les équipements	4
- Le fonctionnement	5
- Les relations avec la collectivité	6
<b>LE QUOTIDIEN SUR L'AIRE</b>	7
- Les relations avec les voyageurs	7
- Les problèmes techniques et réparations	7
- Les évènements significatifs	8-9
- Les améliorations à apporter	10
<b>ETAT DU PATRIMOINE</b>	11
- Récapitulatif des réparations effectuées	11
- Mesure des variations	11
- Evolutions à prendre en compte	11
<b>LES STATISTIQUES DE FREQUENTATION</b>	12
L'occupation	12
- La durée des séjours	12
- La population accueillie	13
- <i>Etat civil</i>	13
<i>Age des personnes hébergées</i>	14
<i>Composition des ménages</i>	14
- Prolongations de séjour	15
<b>LE BILAN CHIFFRE</b>	16
- Etat des encaissements et des remboursements	16
- Etat des cautions	17
<b>Conclusion</b>	18
<b>Annexes</b>	19



## INTRODUCTION

---

Conformément au schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage des Bouches du Rhône du 1<sup>er</sup> mars 2002, révisé en 2011, la réhabilitation de l'aire d'accueil de Saint-Menet a été menée avec le concours d'une subvention de l'Etat par la Ville de Marseille en 2005/2006. Suite à ces travaux de mise en conformité, l'aire d'accueil est passée de 50 places à 48 places caravanes.

La gestion de l'aire d'accueil de Marseille Saint-Menet a été déléguée – DSP - par la Ville de Marseille à la société VAGO à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le présent bilan a pour objet la présentation d'un rapport global sur l'activité de l'aire d'accueil de Saint-Menet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Ce rapport détaille :

- Les installations de l'aire d'accueil de Saint-Menet ;
- l'organisation mise en place sur l'aire d'accueil de St-Menet par le délégataire ;
- le déroulement de l'année de gestion 2014 ;
- les bilans chiffrés, les statistiques d'occupation et les résultats financiers du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

# **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MARSEILLE SAINT-MENET**





## L'ORGANISATION DE L'AIRE DE SAINT-MENET

---

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet est située au Chemin du Mouton, 13011 Marseille. On y accède par l'autoroute A50 et l'avenue de Saint-Menet.

### **LES EQUIPEMENTS**

L'aire d'accueil de Saint-Menet est composée de 24 emplacements pour 48 places caravanes. Chaque emplacement de 150 m<sup>2</sup> est équipé d'un bloc sanitaire individuel, WC et douches séparés, d'une alimentation électrique, d'une alimentation en eau potable et de l'eau chaude sanitaire.

Les modules sanitaires sont réunis par deux dans un bloc commun à deux emplacements qui abrite également un local technique (bientôt) non accessible au public alimentant les deux emplacements en énergie et en fluides.

Chaque emplacement est relié au réseau des eaux usées qui s'écoulent dans le réseau public.

Le sol de l'aire d'accueil, très arborée, est recouvert d'enrobé. Les emplacements, dont le sol est en béton, sont délimités par traçage et séparés deux par deux par une zone recouverte de graviers. L'arrière des emplacements est équipé d'un étendage planté sur un large espace enherbé.

Le site est ceinturé par une clôture en grillage. L'accès est régulé par une barrière coulissante formant chicane et, avant sa dégradation, prévue pour laisser passer les véhicules légers et interdire l'accès aux caravanes attelées. Un accès réservé aux services de secours a été aménagé à l'extrémité Nord du site.

Le terrain dispose d'un bâtiment administratif de trois niveaux. Il se compose :

- Au sous-sol, de deux salles d'animations sociales, d'un local technique abritant le TGBT, des comptages eau et électricité des emplacements, du chauffage du bâtiment et de la citerne à fuel.
- Au premier niveau, d'un hall pour l'accueil des usagers, du bureau du gestionnaire, d'un espace pour les agents de gestion, d'une salle de réunion, d'un sanitaire et d'un local atelier permettant le remisage des produits d'entretien, de l'outillage et du matériel du gestionnaire.



- Au second niveau d'un local administratif occupé par le Centre de Culture Ouvrière, CCO, qui a signé une convention d'occupation avec Vago.

Une plate-forme de dépôt et d'enlèvement des ordures ménagères a été aménagée à proximité de la sortie de l'aire d'accueil.

### **LE FONCTIONNEMENT DU GESTIONNAIRE**

Lors d'une arrivée sur l'aire d'accueil, les voyageurs versent un dépôt de garantie plus une avance sur leur consommation en séjour et fluides, eau et électricité. Le gestionnaire facture ensuite la totalité des consommations de l'emplacement chaque semaine sur relevé.

Le numéro d'appel de l'accueil est le 04 91 89 88 54.

<b>HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL</b>			
	matin	après-midi	samedi
accueil	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00	9h00 – 12h00
téléphone d'astreinte	06 46 20 68 67		

En dehors des heures d'accueil, il y a en permanence un agent d'astreinte. Le numéro de téléphone ci-dessus répond 24 heures / 24, 7 jours / 7 et 365 jours / an.

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet accueille les voyageurs munis d'un titre de circulation. Il leur est également demandé de présenter les cartes grises et assurances de leurs caravanes et véhicules. Le chef de famille est tenu de décliner l'identité de toutes les personnes séjournant sur l'emplacement qui lui est alloué.

Le temps de stationnement sur l'aire est limité à 2 mois consécutifs. L'article 9 du règlement intérieur stipule que le stationnement peut être prolongé jusqu'à 6 mois pour encourager la scolarisation des enfants dans les établissements scolaires de l'arrondissement.



TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DE SAINT-MENET	
dépôt de garantie (caution)	60 € / emplacement
redevance d'occupation (droit de séjour)	2 € / jour / emplacement
eau potable	3 € / m3
électricité	0.,085 € / Kwh

Afin d'assurer au mieux sa mission de gestion, Vago emploie deux agents à temps complet à l'aire d'accueil de SAINT-MENET :

- M. Jean-Claude SEGUIN, agent d'accueil et d'entretien;
- M. Christian MAURIAUD, agent d'accueil et d'entretien;

Les deux agents sont sous la responsabilité du responsable de sites, M. Christophe STEINMETZ, qui a également en charge les aires d'accueil de Sisteron, Digne-les-Bains, Entraigues sur la Sorgue et de Millau.

### **LES RELATIONS AVEC LA MAIRIE DE MARSEILLE**

Notre équipe est soutenue dans la gestion des difficultés par la Ville de Marseille qui sait mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission dans les meilleures conditions possibles. Nous apprécions tout particulièrement la réactivité et l'efficacité des services de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité, et M. Louis SERRAT, Technicien territorial, qui restent disponibles et à l'écoute des problèmes qui peuvent entraver le bon fonctionnement de l'aire.

Pour une meilleure communication entre la collectivité et Vago, le site internet [www.vagogestion.fr](http://www.vagogestion.fr) permet aux agents de produire « en temps réel » un certain nombre de documents. Le site Web gère notamment les fiches de liaison, les fiches d'intervention exceptionnelle et les rapports d'activité et d'occupation hebdomadaires. Sur simple demande au responsable de sites, Vago attribue des identifiants de connexion en quelques heures.

Les fiches de liaison sont interactives, c'est-à-dire que tout destinataire disposant d'identifiants de connexion peut répondre ou commenter les fichiers qui lui sont adressés et qui s'ouvrent sur son écran.



## LE QUOTIDIEN SUR L'AIRE

---

### **LES RELATIONS AVEC LES VOYAGEURS**

Dans l'ensemble, les relations avec les voyageurs sont compliquées sur l'aire d'accueil de Saint-Menet. Il est important de souligner que de nombreux usagers sont des « habitués » de l'aire et ont un fort ancrage territorial local. Ces voyageurs ne respectent pas spontanément le règlement intérieur. Les agents, mais aussi l'encadrement de Vago, sont obligés de leur rappeler les règles en permanence.

Quelques difficultés ont eu lieu avec certains voyageurs : incivilités, vandalisme, non respect du personnel de gestion, forte tendance à l'accumulation d'impayés... ces complications sont devenues « monnaie courante ».

Le stationnement illicite, sans droit ni titre, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire d'accueil, est également une infraction fréquente.

Le gestionnaire doit souvent faire appel à la justice pour faire respecter le règlement intérieur, en particulier pour les dépassements de durée de séjour et/ou les impayés.

### **LES PROBLEMES TECHNIQUES ET LES REPARATIONS EN 2014**

<b>date</b>	<b>incident – panne</b>	<b>réparé par</b>
13 janvier	Curage du réseau eaux pluviales	SMA / VAGO
13 janvier	Vérification périodique des extincteurs	SICLI / VAGO
19 février	Remplacement chauffe-eau n° 22	CLIMATECH
23 février	Remplacement tableau électrique n° 22	SNEF / VILLE
02 avril	Compteur EDF n°15 défectueux	SNEF / VILLE
18 avril	Cumulus n°24 défectueux	CLIMATECH
23 avril	Presto douche n°1 défectueux	VAGO
12 mai	Curage annuel réseaux EU	SMA / VAGO
21 mai	Remplacement cumulus n°21	CLIMATECH
13 juin	Évacuation EV WC N°11 cassée	VAGO

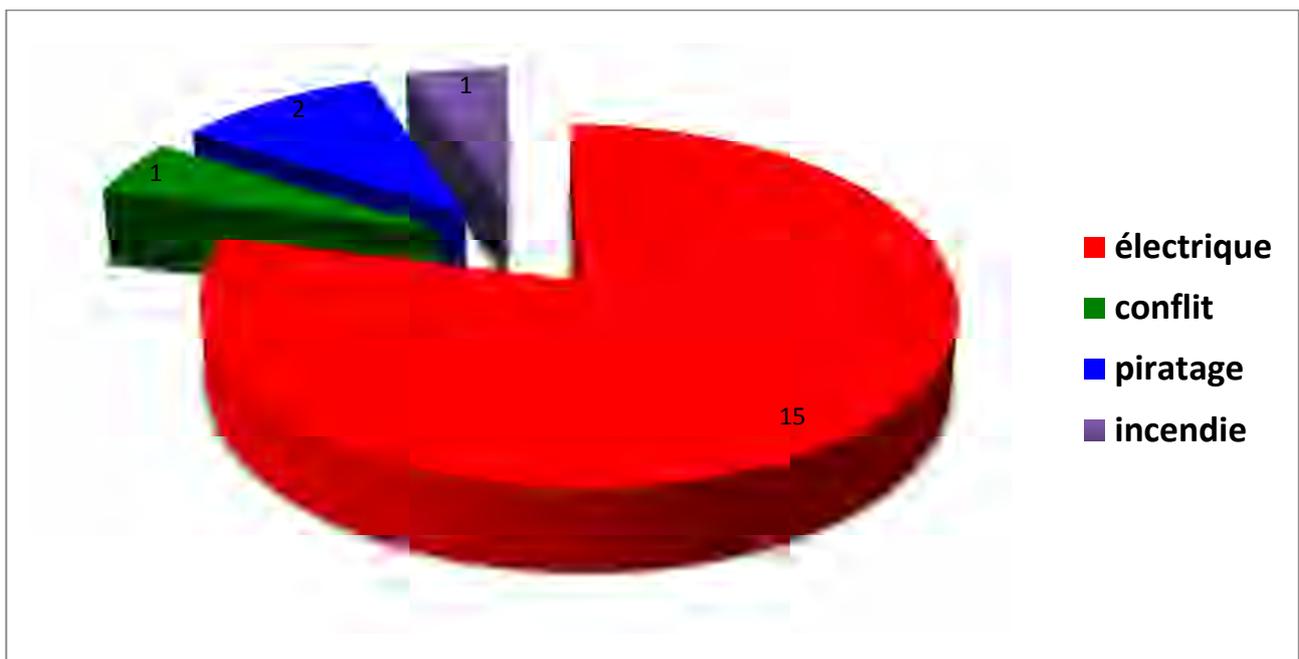
22 juillet	Dératisation réseaux EU/EP	SMA/ VAGO
12 août	Syphon WC N°10 cassé	VAGO
14 août	Fuite d'eau (anciens sanitaires)	VAGO
22 septembre	Remplacement disjoncteur emplacement n°11	VAGO
03 octobre	Remplacement disjoncteur emplacement n°10	VAGO
07 octobre	Curage réseau EP	SMA / VAGO
09 octobre	Curage réseau EP	SMA / VAGO
10 octobre	Curage réseau EP	SMA / VAGO
23 octobre	Remplacement disjoncteur emplacement n°5	VAGO
10 novembre	Réfection des appliques de chaque emplacement	SNEF / VILLE
14 novembre	Remplacement du cumulus n°9	CLIMATECH
14 novembre	Remplacement groupe de sécurité N°16	CLIMATECH/VAGO
11 décembre	Remplacement du cumulus n°1	CLIMATECH
11 décembre	Remplacement poteau télécom	France Télécom
23 décembre	Dératisation selon contrat annuel	SMA / VAGO

### LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2014

date	évènement	conséquence(s)
03 février	Branchements illicites sur les candélabres	Intervention de la police
21 juillet	Des voyageurs mécontents de la prolifération de rats sur l'aire nous ont posé des assiettes avec des rats découpés sur le comptoir dans le bureau d'accueil.	Impact psychologique sur nos agents
28 août	intervention de la police nationale, pour vol et recel de meubles.	Contrôle de police
27 octobre	Lundi 27/10/2014 vers 17h30, incendie sur véhicules épaves appartenant aux voyageurs.	Intervention des pompiers et de la police nationale,
26 décembre	intervention de la police nationale pour récupérer un camion volé.	Contrôle de police

**LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

**CAUSES DES 19 INTERVENTIONS EN ASTREINTES**





## **OBSERVATIONS ET AMELIORATIONS A APPORTER**

Dans l'ensemble, les installations de l'aire d'accueil de Saint-Menet accusent une certaine vétusté et, surtout, souffrent de la mauvaise utilisation des usagers.

Vétusté + usage inadéquat = grosse maintenance

L'un des problèmes récurrents sur l'aire d'accueil est l'encombrement du réseau eaux usées. Il est de notoriété publique que les « voyageurs » ont une façon particulière d'utiliser les WC. Sur les aires d'accueil « modernes » les réseaux eaux usées sont surdimensionnés (en section et en pente) et des points d'eau à gros débit sont prévus pour pouvoir les nettoyer fréquemment. Ce n'est pas le cas à l'AAGV de Saint-Menet et Vago est souvent contraint de faire appel à une entreprise spécialisée pour des hydro-curages des réseaux eaux usées.

Autre point pénalisant l'efficacité des agents, la régulation des entrées/sorties des voyageurs. Une barrière coulissante libérant une entrée modulable en chicane équipait autrefois l'aire d'accueil. Cette barrière a été coupée en son milieu et n'a plus de fait la moindre utilité. Le gestionnaire a fourni à la collectivité une documentation et un devis pour l'installation d'un dispositif performant.

La population fréquentant l'AAGV, par ailleurs très peu respectueuse du règlement intérieur, pratique avec beaucoup de talent l'impayé. Nos agents ont pris le recul nécessaire pour traiter au mieux ce problème, mais l'installation d'un système de télégestion avec coupure automatique des fluides serait un outil beaucoup plus efficace. Le gestionnaire a également fourni à la Ville de Marseille un devis d'installation du système de télégestion Webaccueil d'Atys.

Une alarme dans le bâtiment d'accueil permettrait, par son action dissuasive, de protéger les installations et les locaux utilisés par Vago et le CCO, ainsi que le local technique au sous-sol qui contient les comptages usager, le TGBT, la cuve de fuel et la chaudière ...



## ETAT DU PATRIMOINE

---

### **RECAPITULATIF DES INTERVENANTS SUR L'AIRE DE SAINT-MENET**

La plupart des réparations et des interventions ont pu être effectuées par notre équipe ou les services techniques de la ville de Marseille, mais certaines d'entre-elles ont nécessité l'intervention d'entreprises spécialisées.

Nous avons notamment fait appel en 2014 à :

- Sécurité Protection pour les travaux de ferronnerie
- Orange pour le téléphone et l'adsl
- SMA assainissement pour l'entretien des réseaux EU et EP
- SMA Hygiène pour les traitements raticides et insecticides
- SICLI pour le contrôle périodique des extincteurs
- ACT pour la maintenance informatique

### **MESURE DES VARIATIONS**

Nous devons signaler la prolifération des rats aux abords immédiats de l'aire d'accueil. Vago a déjà un contrat de dératisation avec SMA Hygiène (2 traitements par an) pour les emplacements et le bâtiment d'accueil. Nous avons également demandé un devis à SMA Hygiène pour traiter l'infestation, mais SMA demande un mois de fermeture pour que l'intervention ait quelque chance de réussite.

### **EVOLUTIONS A PRENDRE EN COMPTE**

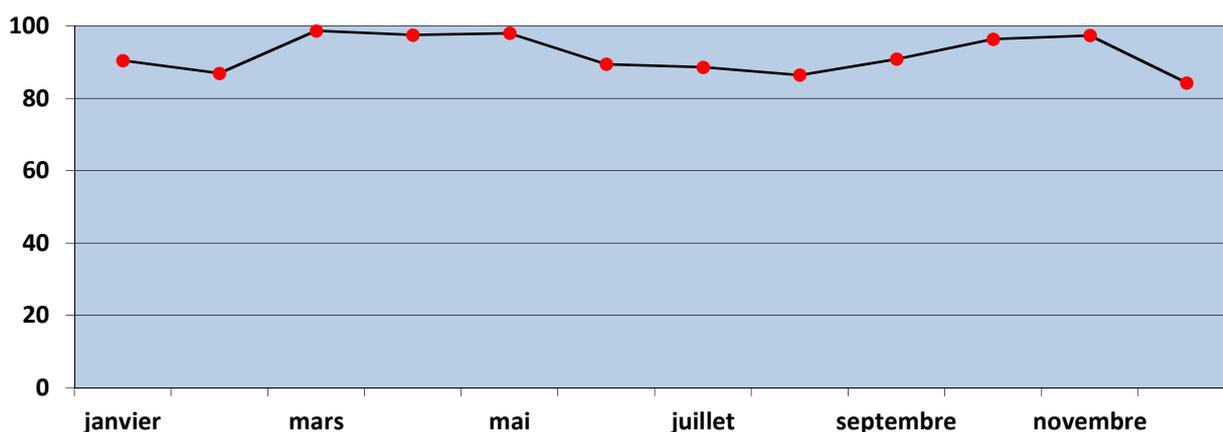
Aucun investissement pour remise aux normes n'est à envisager pour 2015. Les recommandations de VERITAS impliquent un certain nombre d'actions de mise aux normes qu'il appartient à la Ville de Marseille de réaliser (contrôle du 24 avril 2013).

## LES STATISTIQUES DE FREQUENTATION

### L'OCCUPATION

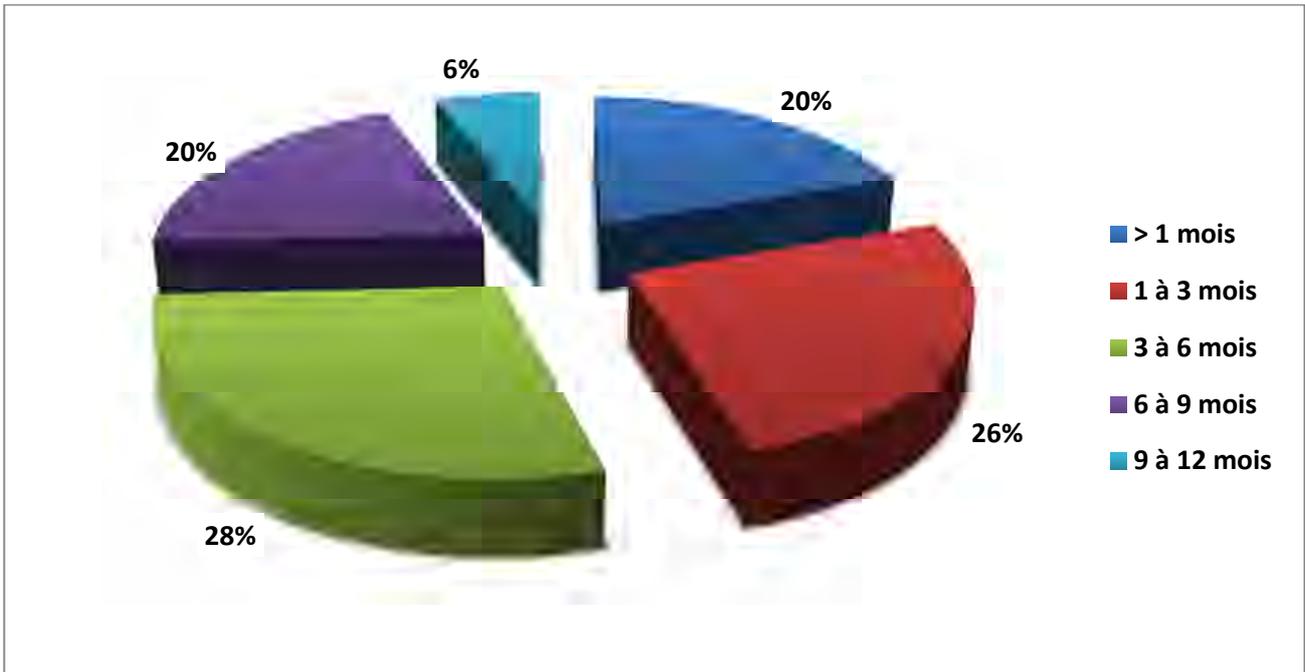
Le taux d'occupation annuel moyen pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour l'aire d'accueil de Saint-Menet est de 92,06%.

janvier	février	mars	avril	mai	juin
90,46%	86,90%	98,66%	97,50%	97,98%	89,44%
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
88,58%	86,42%	90,83%	96,37%	97,36%	84,27%



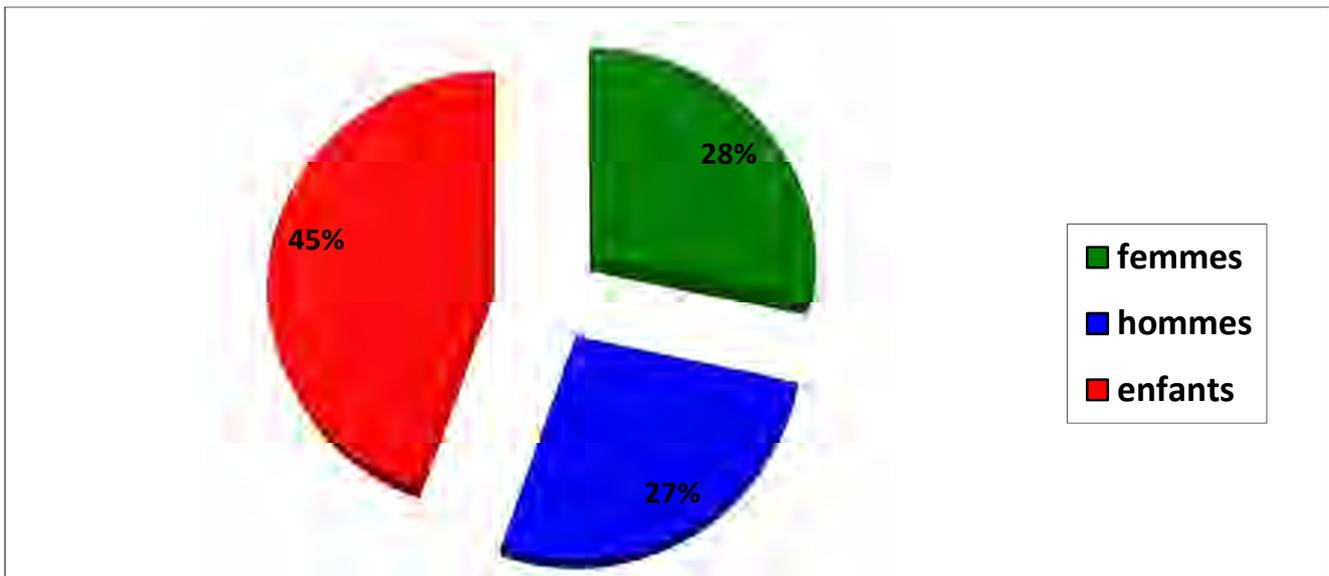
### LA DUREE DES SEJOURS

Durée des séjours		
Moins de 1 mois	17	20%
De 1 à 3 mois	23	26%
De 3 à 6 mois	25	29%
De 6 à 9 mois	17	20%
De 9 à 12 mois	5	6%
> 12 mois	0	0%
<b>Total</b>	<b>87</b>	

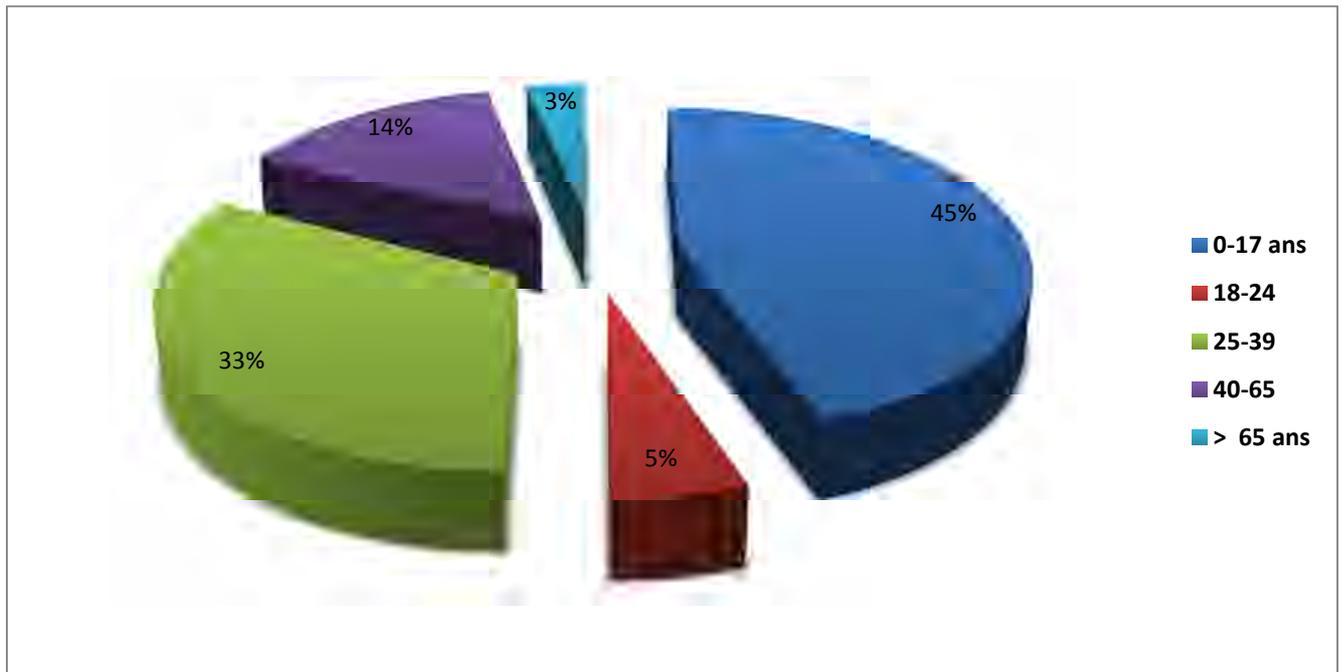


### LA POPULATION ACCUEILLIE

Etat civil		
Hommes	92	26,90%
Femmes	97	28,36%
Enfants – 18 ans	153	44,74%
<b>Total</b>	<b>342</b>	

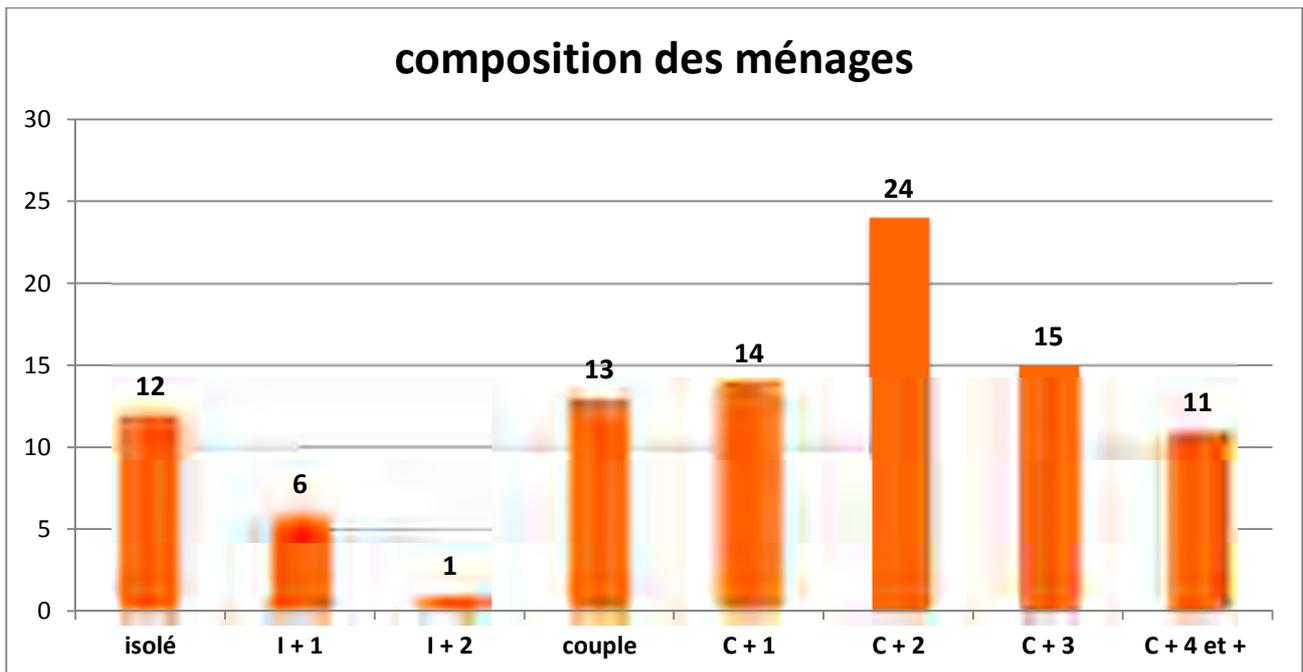


âge des personnes accueillies		
0 – 17 ans	153	44,74%
18 – 24 ans	18	5,26%
25 – 39 ans	111	32,46%
40 – 65 ans	49	14,33%
Plus de 65 ans	11	3,22%
<b>Total</b>	<b>342</b>	



Les enfants mineurs sont les plus nombreux (plus de 40%) à séjourner sur l'aire d'accueil

composition des ménages accueillis		
Isolé	12	13%
Isolé + 1	6	6%
Isolé + 2	1	1%
Isolé + 3	0	0%
Isolé + 4 et plus	0	0%
Couple	13	14%
Couple + 1	14	15%
Couple + 2	24	25%
Couple + 3	15	16%
Couple + 4 et plus	11	11%
<b>Total ménages reçus</b>	<b>96</b>	



Les « isolés » sont les personnes seules au sens CAF : non mariées, non pacsées et sans concubin(e). Elles peuvent occuper un emplacement avec d'autres isolés, des ascendants et/ou des enfants.

### **PROLONGATIONS DE SEJOUR**

Pour encourager et pérenniser la scolarisation des enfants, la durée de stationnement peut être prolongée par dérogation du délégataire jusqu'à 6 mois consécutifs sur présentation d'un justificatif de scolarisation.

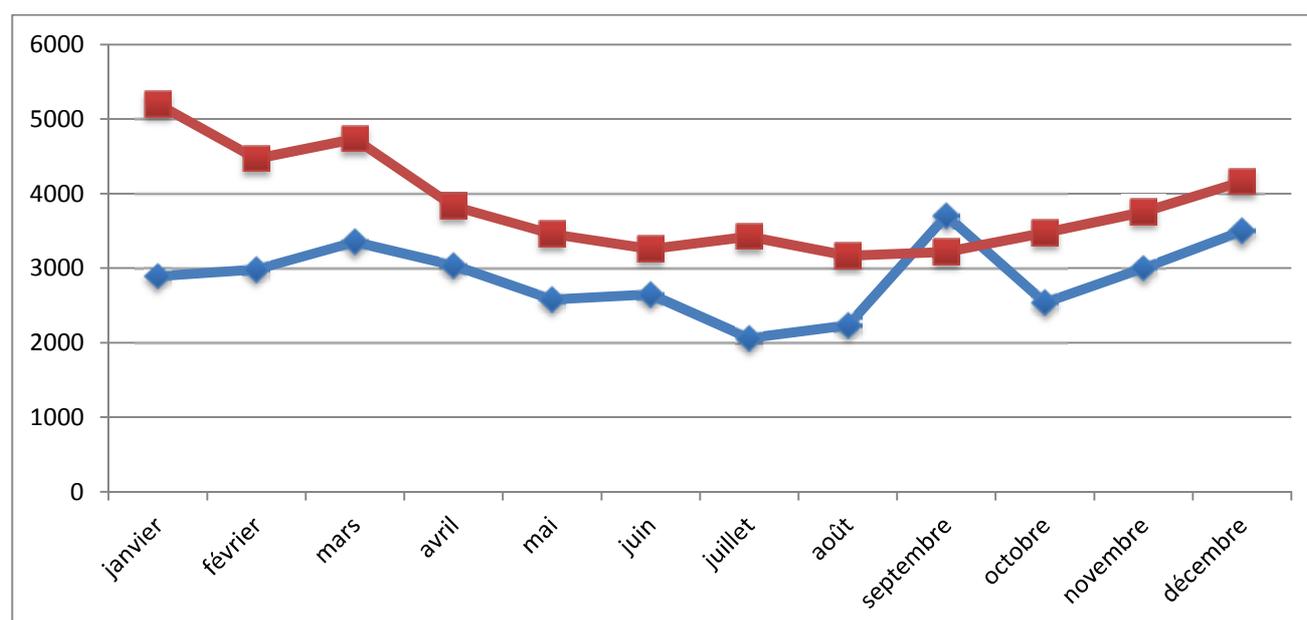


## LE BILAN CHIFFRE

### ÉTAT DES RECETTES

MOIS	JOURNEES FACTUREES	FACTURATION	ENCAISSEMENT
janvier	673	5197,94 €	2891,18 €
février	584	4465,53 €	2981,00 €
mars	734	4732,00 €	3350,43 €
avril	702	3827,62 €	3038,01 €
mai	729	3457,65 €	2579,22 €
juin	637	3254,07 €	2647,81 €
juillet	660	3422,16 €	2063,00 €
août	643	3164,19 €	2232,48 €
septembre	654	3218,79 €	3704,00 €
octobre	718	3475,00 €	2537,21 €
novembre	701	3750,56 €	2997,57€
décembre	627	4157,46 €	3496,82 €
<b>Total</b>	<b>8062</b>	<b>46122,97 €</b>	<b>34518,73 €</b>

— facturations — encaissements



## ETAT DES CAUTIONS

Mois	Entrée cautions en € (TTC)	Restitutions cautions en € (TTC)
janvier	240	480
février	600	240
mars	420	360
avril	540	540
mai	540	540
juin	480	660
juillet	120	120
août	180	240
septembre	300	240
octobre	240	120
novembre	120	180
décembre	0	1320
<b>Total</b>	<b>3780,00 €</b>	<b>5040,00 €</b>

Départ anticipé le 29/12/2014 des voyageurs stationnés sur l'aire de St Menet, fermeture prévue le 02/01/2015 pour travaux.



## CONCLUSION

La gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Marseille Saint-Menet est compliquée par le comportement des usagers qui ne respectent spontanément aucun des articles du règlement intérieur.

Nous sommes en permanence confrontés aux impayés, aux entrées/sorties/stationnements illicites, aux piratages de fluides (transformateur, candélabres et borne incendie), aux brûlages de cuivre, aux dépôts de ferraille, aux dépassements de durée de séjour ... etc.

Les agents et les responsables doivent faire face chaque jour à toutes sortes d'incivilités, intimidation, menaces, insultes, ... etc.

Mais force est de constater que Vago a « repris la main » sur les usagers et que l'équipe actuelle a réussi à retourner la situation.

Pour faire monter la pression sur les usagers à un niveau efficace, Vago a sollicité la collaboration des forces de l'ordre. Nous avons également fait appel aux services d'un huissier, Maître GANDELLI, et d'un avocat, Maître Nicolas PÉPIN, qui obtient les expulsions des contrevenants les plus retors auprès du tribunal administratif de Marseille.

Il est important de souligner que la réussite de la mission d'accueil de l'aire de Marseille Saint-Menet dépend en grande partie de la qualité des échanges et de la collaboration entre les divers intervenants impliqués dans son fonctionnement.

Parmi les « points noirs » que, ensemble, nous devons gérer à l'avenir, il reste :

- les stationnements illicites dans et à proximité de l'aire d'accueil
- Les décharges sauvages le long du chemin du Mouton
- L'infestation par les rats des abords de l'aire
- Les piratages d'électricité et d'eau.



# ANNEXES

**Annexe 1 : organigramme VAGO 2014**



## Organigramme VAGO



**COMPTE D'EXPLOITATION 2014 Aires de ST MENET**

Codes	DEPENSES	RECETTES
	<b>AIRES D'ACCUEIL</b>	<b>PERCEPTION VOYAGEURS</b>
	<b>ACHATS</b>	
60607000	Vêtements de travail 537,55	Locations (Emplacement et droit de stationnement) 17 245,00
60615000	Carburant 1 632,56	Prépaiements eau et électricité 16 362,76
60630000	Petit matériel Aires d'Accueil 2 829,34	<b>Sous-total 33 607,76</b>
60640000	Fournitures Administratives 855,25	
	Consommables 78,61	
	<b>Sous-total 5 933,31</b>	
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
61500000	Entretien et réparations 2 421,55	
61520000	Assainissement 2 994,55	
61522000	Travaux de plomberie ou d'électricité 1 665,82	
61523000	Dératisation 354,00	
61524000	Entretien espaces verts 1 500,00	
61553200	Entretien véhicules Sinistres 644,10	
	<b>Sous-total 9 580,01</b>	
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
62260000 / 62261000	Frais de structure gestionnaire 14 344,72	
62270000	Honoraires 2 988,34	
62600000	Frais d'actes et de contentieux 1 885,16	
	Frais postaux 279,16	
62610000 / 62620000	Télécom (communications et systèmes informatiques) 1 328,89	
62410000 / 62500000 / 62560000 / 62567800 / 62568700 / 62570000	Frais de déplacement du personnel 8 360,79	
61353000	Location Véhicule 3 212,36	
61610000 / 61640000	Assurances 1 500,41	
62800000	Divers services extérieurs "Trésorerie" 545,45	
	Services Bancaires 476,25	
	<b>Sous-total 34 921,53</b>	
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
641100000 / 64120000	Salaires bruts 74 642,82	
63120000 / 63130000 / 63140000 / 63310000 / 64510000 / 64530000 / 64540000 / 64582000	Charges sociales 21 821,27	
64750000	Médecine du travail 500,73	
	<b>Sous-total 96 964,81</b>	
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
	Impôts et Taxes 1 219,53	
68112000	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion 0,00	ALT2-CAF 76 291,20
	Amortissements 884,78	Participation de la Commune 73 816,90
	<b>Sous-total 2 104,31</b>	Subventions ASSEDIC - POLE EMPLOI
	<b>TOTAL CHARGES Aires d'accueil 149 503,97</b>	<b>Sous-total 150 108,10</b>
	<i>Excédent 34 211,89</i>	<i>Déficit</i>
	<b>TOTAL 183 715,86</b>	<b>TOTAL 183 715,86</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION 2014 Aires de MAZARGUES**

Codes	DEPENSES	RECETTES
	<b>AIRES D'ACCUEIL</b>	<b>PERCEPTION VOYAGEURS</b>
	<b>ACHATS</b>	
60607000	Vêtements de travail 447,95	Locations (Emplacement et droit de stationnement) 34 981,58
60615000	Carburant 1 360,47	Prépaiements eau et électricité 5 572,52
60630000	Petit matériel Aires d'Accueil 2 357,78	<b>Sous-total 40 554,10</b>
60640000	Fournitures Administratives 712,71	
	Consommables 65,51	
	<b>Sous-total 4 944,42</b>	
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
61500000	Entretien et réparations 2 017,96	
61520000	Assainissement 2 495,45	
61522000	Travaux de plomberie ou d'électricité 1 388,18	
61523000	Dératisation 0,00	
61524000	Entretien espaces verts 2 700,00	
61553200	Entretien véhicules Sinistres 536,75	
	<b>Sous-total 9 138,35</b>	
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
62260000 / 62261000	Frais de structure gestionnaire 11 953,94	
62270000	Honoraires 2 490,28	
62600000	Frais d'actes et de contentieux 1 570,97	
	Frais postaux 232,63	
62610000 / 62620000	Télécom (communications et systèmes informatiques) 1 107,41	
62410000 / 62500000 / 62560000 / 62567800 / 62568700 / 62570000	Frais de déplacement du personnel 6 967,32	
61353000	Location Véhicule 2 676,96	
61610000 / 61640000	Assurances 1 250,34	
62800000	Divers services extérieurs "Trésorerie" 454,55	
	Services Bancaires 396,87	
	<b>Sous-total 29 101,27</b>	
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
64110000 / 64120000	Salaires bruts 62 202,35	
63120000 / 63130000 / 63140000 / 63310000 / 64510000 / 64530000 / 64540000 / 64582000	Charges sociales 18 184,39	
64750000	Médecine du travail 417,27	
	<b>Sous-total 80 804,01</b>	
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
	Impôts et Taxes 1 016,28	
68112000	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion 0,00	ALT2-CAF 0,00
	Amortissements 737,32	Participation de la Commune 61 514,09
	<b>Sous-total 1 753,60</b>	Subventions ASSEDIC - POLE EMPLOI 867,24
	<b>TOTAL CHARGES Aires d'accueil 125 741,65</b>	<b>Sous-total 62 381,33</b>
	<b>Excédent</b>	<b>Déficit -22 806,22</b>
	<b>TOTAL 125 741,65</b>	<b>TOTAL 125 741,65</b>